

Image not found or type unknown



vente d'un appartement figurant dans une donation partage

Par **jacquelinetomei**, le **23/02/2012** à **15:49**

Notre mère a fait une donation partage de ses biens, dont un appartement, entre ses 4 enfants, et a conservé l'usufruit des ces biens. L'un des enfants est décédé, et ses propres enfants (2) n'ont pas encore accepté la succession (inventaire). Notre mère usufruitière et les 3 enfants co-nupropriétaires souhaitent vendre cet appartement. Est-il possible de procéder à cette vente, en réservant la part qui devrait revenir à la succession de l'enfant décédé ?